Zeitschrift: Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 96 (1998)

Heft: 4

Artikel: Un nouveau système de formation

Autor: Gogniat Loos, Fabiène

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-950197

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EDITORIAL

Ce numéro est consacré à un domaine qui nous intéresse toutes: les nouvelles directives de formation pour les sages-femmes en Suisse.

Depuis de nombreuses années en effet, un groupe de travail de la Croix-Rouge suisse travaille à l'élaboration de nouvelles prescriptions de formation. Moins rigides, elles laisseront une plus grande autonomie aux écoles, pour la plus grande satisfaction de celles-ci, qui étouffaient dans le carcan trop étroit des anciennes directives. Vous en trouverez le détail dans la première partie de ce dossier. Dans une deuxième partie, les écoles ont accepté de s'exprimer. Elles nous parlent de leurs visions d'avenir, de leurs options de formation, des enjeux d'aujourd'hui. C'est dans la partie alémanique de ce numéro que vous trouverez le point de vue des écoles de Suisse allemande.

Le constat final est réjouissant: la formation des sages-femmes en Suisse évolue vers l'eurocompatibilité et la reconnaissance d'un rôle plus global, dans un cadre de santé publique. Un beau cadeau en vérité, à l'aube du XXIe siècle!

Directives de la Croix-Rouge

Un nouveau système de formation

Les nouvelles prescriptions de la Croix-Rouge suisse relatives à la formation des sages-femmes devraient entrer en vigueur prochainement. Elles fixent les éléments fondateurs de la formation, déterminent le niveau de maîtrise à atteindre, le titre à décerner mais laissent à chaque école une grande latitude quant au programme lui-même, à son organisation et à sa structure. Désormais, l'accent est mis sur l'autonomie des élèves.

Fabiène Gogniat Loos

LA révision des prescriptions et directives relatives à la formation de sage-femme a été engagée en 1993, après qu'une évaluation de la formation entreprise par les directrices d'école a montré que celle-ci nécessitait une adaptation aux nouvelles exigences de la profession.

En effet, les milieux de la pratique ont changé d'orientation sous l'influence des progrès enregistrés par la médecine ainsi que d'une prise de conscience du pouvoir relatif des outils techniques, dans ce domaine de la médecine aussi, et de la signification de l'accouchement comme événement naturel dans la vie d'une femme. Professionnelle et personne de référence reconnue, la sage-femme encadre, accompagne et conseille la femme enceinte et la parturiente dans son environnement familier. Pluridisciplinarité, suivi de femmes issues de milieux socioculturels variés, maîtrise des techniques médicales modernes souvent opposées à des questions d'éthique, telles sont les caractéristiques de l'activité de la sage-femme.

Elisabeth Stucki travaille pour le département formation professionnelle de la Croix-Rouge suisse. Sage-femme de formation, elle a fait partie du groupe de travail qui a élaboré ces directives et a bien voulu les présenter aux rédactrices de «Sage-femme suisse» lors d'un entretien. Les voici donc résumées pour vous.

Redéfinition de la profession

Le projet de prescriptions s'oriente vers la directive sectorielle de l'Union européenne du 21 janvier 1980, complétée par la directive du 30 octobre 1989, sur la définition de la profession de la Confédération internationale des sages-femmes (ICM) de 1990 et sur les buts de la santé pour tous de l'OMS de 1985 et 1991.

Se basant sur les textes mentionnés, le groupe de travail a défini le profil professionnel de la sage-femme diplômée, qui se compose de la définition de la profession et des six fonctions (voir encadré ci-contre et page 26). Ces dernières précisent les domaines dans lesquels la sage-femme travaille de manière autonome et en toute responsabilité et ceux qui requièrent la collaboration avec des médecins spécialisés ou d'autres professionnels. Ainsi, les fonctions distinguent clairement l'encadrement de femmes et de nouveau-nés en bonne santé de celui de femmes et de nouveau-nés qui présentent des risques médicaux ou vivent des crises.

Les fonctions présentent encore les autres domaines d'activité incombant à la sage-femme en raison des développements que connaissent et connaîtront le domaine de la santé publique et la société. Il s'agit notamment de l'encadrement dans leur environnement familier de femmes qui vivent des situations de crise psychosociale, de promotion de la santé ainsi que de promotion de la

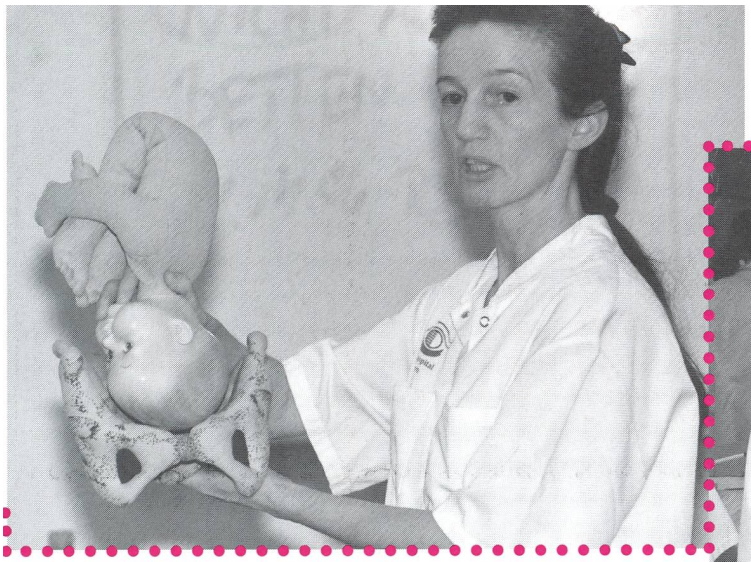

Les photos de ce numéro ont été prises dans les écoles de sages-femmes de Berne et de Lucerne.

qualité et de l'efficacité de la pratique professionnelle.

Ensuite, des objectifs de formation indiquent pour chaque fonction les connaissances et aptitudes à développer au cours de la formation. Les exemples proposés montrent aux écoles comment encourager les compétences personnelles et sociales nécessaires à la sage-femme dans l'exercice de sa profession.

La grande nouveauté, c'est donc que la matière à enseigner n'est pas prédéterminée, mais que les écoles la choisissent en fonction des objectifs de formation établis par les directives. Pour les écoles, cela signifie qu'il leur faudra retravailler leur programme, fixer des objectifs plus précis et voir comment y parvenir.

Les écoles ont été impliquées dès le début dans ce processus de révision des prescriptions, ce qui leur a permis de se préparer au fur et à mesure. Elles sont actuellement en bonne voie pour intégrer ces prescriptions dans leur programme de formation.

Eurocompatibilité et HES

Pour ce qui est du niveau d'exigences, la formation de sage-femme a été conçue comme une formation de niveau diplôme, comparable à d'autres formations dans le domaine de la santé, ce qui facilitera son intégration dans le futur système de formation tout en assurant sa perméabilité verticale.

Le système suisse de formation et son adaptation au système européen ainsi que la création de Hautes écoles spécialisées font actuellement l'objet de nombreux débats, également dans le domaine de la santé publique, qui se voit donc confronté à des questions de fond quant à son système de formation professionnelle. Menées actuellement à l'échelon politique, les discussions portent sur la conception des différents niveaux du système de formation.

Il s'ensuit que les projets de révision ne peuvent prévoir de modification des conditions-cadre, telles la durée de formation, les conditions ou l'âge d'admission, tant que les discussions engagées sur le futur système de formation ne seront pas closes. C'est pourquoi seules des révisions partielles ont été faites dans ce domaine. Les écoles dispenseront donc des diplômes de niveau secondaire II. En Europe, les sages-femmes reçoivent un diplôme de niveau tertiaire. C'est dans cette direction que la formation de sage-femme ira certainement ces prochaines années. Mais il faudra alors que les directives exigent une maturité (ou l'équivalent) comme condition d'admission.

Une chance pour la société

Du point de vue de la durée de la formation, la tendance veut qu'aujourd'hui, politiquement parlant, on privilégie les formations courtes. C'est donc une formation sur trois ans qui a été choisie. Ainsi, ce sont parfois les méthodes d'apprentissage qui devront être remises en cause. Il faudra apprendre à fixer des priorités, à aller à l'essentiel et plus loin. La durée de la formation complémentaire (après une formation d'infirmière) reste fixée à 18 mois.

Dans l'ensemble, ce changement des directives de formation ne donnera pas un autre statut aux sages-femmes. Il pourrait néanmoins s'avérer positif, car la sage-femme aura plus de poids, sa formation attestant désormais clairement son autonomie en cas d'accouchement physiologique.

La formation des sages-femmes s'adaptera ainsi enfin à leur véritable rôle dans notre société: un rôle global dans le domaine de la santé publique. Le chemin de presque toutes les femmes, quel que soit leur statut social, croise, un jour ou l'autre, celui d'une sage-femme. Celle-ci pourra mieux, si nécessaire, encadrer des femmes qui vivent des situations familiales difficiles et agir pour la promotion de la santé en général. C'est une chance pour les sages-femmes, mais aussi pour notre société tout entière. ◀

Définition de la profession

La sage-femme diplômée fait partie du personnel médical. Elle a terminé avec succès la filière prescrite et acquis les compétences lui permettant d'exercer la profession de sage-femme dans le cadre des prescriptions légales.

L'activité de la sage-femme diplômée se concentre sur la femme durant toute la période de fécondité.

La sage-femme diplômée surveille, accompagne et conseille les femmes durant la grossesse, la naissance et le post-partum; elle pratique des accouchements sous sa propre responsabilité et soigne les nouveau-nés ainsi que les nourrissons. Elle assure les mesures préventives, détecte les situations à risque chez la mère et l'enfant, prend les mesures d'urgence et, si nécessaire, recourt à l'assistance médicale.

Elle s'investit dans le domaine de l'éducation à la santé et des conseils auprès des femmes, des familles et de la collectivité, de la préparation à la naissance et au rôle de parents et dans certains domaines de la gynécologie, du planning familial et des soins aux nourrissons.

Le travail de la sage-femme diplômée est axé sur les questions propres aux femmes. La sage-femme diplômée tient compte des us et coutumes ainsi que des représentations individuelles des femmes tout en faisant appel aux connaissances relevant des sciences sociales, humaines et naturelles. La sage-femme diplômée cherche à promouvoir sa profession. Elle vérifie la qualité des prestations fournies.

La sage-femme diplômée exerce sa profession dans des hôpitaux, des maisons de naissance, des services de consultation, à domicile comme dans des institutions sociales ou éducatives.

Source: Projet de consultation concernant les prescriptions pour la formation des sages-femmes, février 1997.